Novembre 2026

Informations communales

Dépérissement des arbres en forêt : appel à la prudence

Après les épisodes de sécheresse de 2018 et 2022, la forêt jurassienne subit cette année à nouveau d'importants dégâts liés à la sécheresse et aux températures élevées.
Certains arbres sont fortement affaiblis et présentent une couronne partiellement ou totalement défoliée. Pour les arbres les plus fortement atteints, les chances de reprise paraissent faibles. Si certains succomberont dès cette année, le dépérissement d'une partie d'entre va se poursuivre durant les prochaines années.
La forêt est un milieu naturel dont les dangers ordinaires relèvent principalement de la responsabilité individuelle des usagers. Toute personne qui s'y rend le fait sous sa propre responsabilité. Nous invitons donc chacune et chacun à faire preuve de bon sens, à observer attentivement la couronne des arbres et à renoncer à toute activité en forêt en cas de vent, neige ou fortes pluies.
Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Taille des arbres, buissons et haies vives

Conformément aux articles 58, 68 et 74 de la Loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), les arbres doivent être élagués et les haies vives et buissons taillés de façon que les branches ne pénètrent dans l'espace réservé au trafic (gabarit d'espace libre). Le gabarit d'espace libre doit déborder de 50 cm les limites de la chaussée et atteindre une hauteur de 4m50 par rapport à celle-ci. Cette hauteur est ramenée à 2m50 au-dessus des trottoirs et des pistes cyclables jusqu'à la limite extérieure de ceux-ci. Les buissons et haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords de croisements, débouchés ainsi qu'à l'intérieur des courbes sont taillés à une hauteur maximale de 80 cm (article 76 LCER). Une haie en bordure de route partout ailleurs dans la commune aura une hauteur de 1m20. Les propriétaires bordiers de routes publiques sont invités à tailler leurs arbres, buissons et haies vives jusqu'à la fin février, conformément aux précédentes directives.

Vidange de piscines privées

L'Office de l'environnement met en garde la population quant à la vidange des piscines. Le déversement dans la nature d'eau contenant du chlore ainsi que d'autres produits d'entretien est en effet interdit. Les piscines doivent absolument être vidées dans le réseau d'eaux usées. La plupart des grilles sises sur les routes cantonales et communales arrivent également directement dans les cours d'eau.
De manière générale, il est donc impératif de connaître sur sa propriété les types et la localisation des différentes grilles et tuyaux d'évacuation.

Voir au verso

Marché de Noël sous les serres

Créations artisanales et animations sont prévues à l'occasion du marché Noël sous les serres qui se tiendra à la Jardinerie Olivier Ribeaud, les

27, 28 et 29 novembre 2026

Des animations musicales et petite restauration sont prévues durant les trois jours.

Cartons du cœur

La récolte de nourriture des Cartons du cœur, pour le district de Porrentruy, se déroulera le **samedi 28 novembre 2026.**

Dès le lundi 2 novembre, des caddies seront installés dans les magasins des villages ainsi qu'à Porrentruy. Des bénévoles sont recherchés pour la journée de récolte. Veuillez contacter la permanence le mardi matin au 079 798 59 87.

Information concernant la pose des scellés

Suite à plusieurs demandes et informations de la Recette de district de la République et canton du Jura, nous renseignons concernant la procédure à suivre pour la pose de scellés éventuelle, chez des personnes défuntes.

En effet, lorsqu'une personne vit officiellement seule, notre administration se voit dans l'obligation de tenir compte de la procédure lors du décès de ladite personne.

Le décret complet se trouve sur notre site internet via le lien suivant : https://www.fontenais.ch/Commune/Reglements-communaux

Nous remercions la population de prendre note de cette information importante.

Boîtes à livres de Bressaucourt et Fontenais

Nous cherchons des personnes prêtes à gérer, ranger et entretenir une boîte à livres, soit à Bressaucourt ou à Fontenais. En cas d'intérêt ou pour tout complément d'information, veuillez contacter le secrétariat communal secretariat@fontenais.ch

UP recherche une animatrice pour la commune de Fontenais

Le rôle d'animatrice locale au sein de l'Université Populaire (UP) consiste généralement à coordonner, organiser et dynamiser les activités, cours, ou conférences d'une antenne ou section communale spécifique. Une indemnité de défraiement est octroyée pour ce mandat.

En cas d'intérêt ou pour tout complément d'information, veuillez contacter le secrétariat régional de l'UP porrentruy@upjurassienne.ch ou T. 032 466 61 67.

Le Conseil communal